

# «ÇA VA FAIRE 3 ANS QUE J'AI TOUT PERDU»

**TÉMOIGNAGE** Deux ex-amants vont comparaître demain à Nyon (VD) pour diffamation l'un envers l'autre. Des propos calomnieux tenus en 2015 devant leur employeuse d'alors: la princesse Alix Napoléon Bonaparte.



Luc Girod a travaillé durant huit ans au service de l'aristocrate de Prangins (VD), aujourd'hui âgée de 91 ans.

L'histoire avait tout du conte de fées pour Luc Girod (49 ans) et Sabine\*, de trois ans sa cadette. En 2007, lui n'était qu'un modeste mécanicien agricole, chasseur à ses heures, chargé de réparer des tondeuses à gazon de la Côte vaudoise. «Dont celle de la princesse Alix Napoléon Bonaparte», se souvient le quadragénaire haut-savoyard, avec une amère nostalgie...

La princesse. Fille de nobles, née à Marseille en 1926, la discrète aristocrate fut l'épouse du prince Louis (arrière-petit-neveu de l'empereur, petit-fils du roi belge Léopold II et... ex-étudiant à l'Université de Lausanne puis légionnaire) jusqu'à sa mort en 1997. Parallèlement à leur appartement parisien et leur demeure du sud de la France, le couple avait élu domicile dès les années 1950 à Prangins (commune vaudoise à côté de Nyon), en reprenant le domaine de Promenthoux (30 hectares pour 1,2 km d'accès aux rives du Léman). Une parcelle propriété de

Bonaparte depuis 1872, jouxtant le golf de Gland, dit du «Domaine impérial» (bien que cédé par la dynastie dès la chute du Second Empire). Alix Napoléon, qui soufflera ses 92 bougies dans deux mois, y vit toujours.

## L'homme à tout faire

«Un jour, elle cherchait du personnel, je me suis présenté, et j'ai été engagé!» reprend Luc Girod. «C'était un supertravail, je faisais un peu de tout, aussi bien chauffeur – notamment pour des vernissages jusqu'à Grenoble – que l'entretien de la propriété. J'habitais sur place, dans la villa du jardinier, et je m'entendais très bien avec la princesse.» Quelques années plus tard, ce père de famille divorcé parvient à faire engager Sabine (qui n'est alors qu'une simple connaissance) comme femme de ménage. «À notre rupture, après deux ans de relation, elle a rencontré quelqu'un travaillant dans l'entretien des espaces verts. Comme il convoitait ma place, elle

a tout fait pour me faire perdre mon poste.»

Également Française, originaire du Jura, la quadragénaire a d'abord dénoncé son ex aux autorités cantonales pour avoir incinéré des carcasses de hérons tués par des rapaces ou de lièvres retrouvés par l'agriculteur fauchant le terrain, sans l'annoncer au garde-faune. Ou encore: avoir achevé au couteau suisse un vieux chevreuil agonisant sans autorisation, ou détenu sa dizaine de carabines (dûment déclarées) sur le domaine alors qu'il s'agit d'une réserve de faune. Mais aussi d'avoir brûlé des gobelets en plastique laissés par des intrus squattant la plage de la propriété aux beaux jours... conformément aux instructions de la princesse.

## Viols présumés sur deux femmes

À la mi-mai 2015, le canton communique les infractions présumées au ministère public. Cinq jours plus tard, Sabine rapporte à leur employeuse octogénaire que Luc Girod serait poursuivi pour

des viols commis sur sa propriété plusieurs années auparavant sur deux autres domestiques. Seulement voilà: les victimes présumées n'ont porté plainte qu'après cette discussion avec l'aristocrate. «L'affaire est sur le point d'être classée», révèle l'avocat du Haut-Savoyard, Me Véronique Fontana. Trop tard: dans le doute, la princesse Napoléon Bonaparte avait licencié avec effet immédiat son homme à tout faire. «En plus d'avoir perdu mon travail et mon logement, je vis mal cette procédure judiciaire qui s'éternise, c'est très pesant», réagit l'accusé.

Comme l'intéressé avait adressé à la princesse un courrier en juin 2015 dans lequel il dénigrait à son tour son ex, Luc Girod comme Sabine comparaîtront tous deux pour diffamation devant le Tribunal de Nyon, demain matin.

● TEXTE **BENJAMIN PILLARD**  
benjamin.pillard@lematin.ch

● PHOTO **MAXIME SCHMID**

\* Prénom d'emprunt



Peter Klauener/Keystone

# ET ET LES MUNICANTS

plus, au moment de l'entrée en vigueur de la réforme. Le Conseil fédéral a fondé ses calculs sur l'hypothèse que celle-ci puisse entrer en vigueur en 2021 et afin de garantir l'équilibre financier de l'AVS pour au moins douze ans.

## Vives contestations

Cette hausse prévisible de la TVA est déjà très contestée. Le Parti socialiste et les syndicats ont accueilli froidement ce projet de révision. Quant à la droite, elle ne le voit pas non plus d'un bon œil et critique une hausse «impopulaire» de la TVA.

Rappelons que, pour son projet de Prévoyance vieillesse 2020 de réforme conjointe du 1er et du 2e pilier, le Conseil fédéral avait d'abord misé sur 2% de hausse avant de proposer 1,5% au Parlement.

Le Conseil des États avait, pour sa part, réduit l'augmentation à 1%, mais le National avait réussi à la ramener à 0,6%. Cela n'avait pas suffi à convaincre une majorité

de Suisses. La réforme a été rejetée le 24 septembre 2017 par 52,7% et son financement via un relèvement de la TVA par 50,1% des citoyens.

Selon Alain Berset, cela s'explique par de nombreux motifs, dont aucun n'aurait pu à lui seul mener à l'échec. Un des points les plus critiqués était l'octroi à tous les nouveaux rentiers d'un bonus AVS de 70 francs pour compenser une baisse des rentes du 2e pilier.

## Le calendrier reste à fixer

Dans ces conditions, le Conseil fédéral a décidé de revenir avec des projets distincts pour les deux piliers. Aucun calendrier n'a encore été fixé pour les travaux concernant la prévoyance professionnelle. Le gouvernement attend des solutions des partenaires sociaux qui planchent sur le sujet et ne leur a donné aucune directive. Il fera le point avant l'été, a précisé Alain Berset. ● **ATS**

LIRE L'ÉDITO EN PAGE 4

## Elle retire sa plainte, il se retrouve seul en justice

### VALETS DE LA PRINCESSE

«J'étais homme à tout faire au domaine, principalement jardinier.» Ex-frontalier établi sur la Côte vaudoise, Luc Girod (49 ans) se serait bien passé de devoir se justifier devant une juge du Tribunal de Nyon, en lien avec des infractions présumées – mineures – aux lois sur la chasse et la protection de la nature. Des délits que ce mécanicien agricole et chasseur amateur aurait commis lors de ses huit années passées à Prangins, pour le compte d'un employeur pas comme les autres: Alix de Foresta, aujourd'hui âgée de 91 ans, qui avait formellement le titre de princesse Napoléon Bonaparte jusqu'au décès de son mari, le prince Louis (arrière-petit-neveu de l'empereur), en 1997.

Dans notre édition de jeudi, Luc Girod relatait les motifs qui avaient décidé l'aristocrate à le congédier avec effet immédiat, en mai 2015, suite aux propos diffamatoires tenus à son encontre par l'une des femmes de ménage de ce vaste domaine, Sabine\* (également quadragénaire, originaire du Jura français). Une employée que l'homme à tout faire de la princesse avait fait engager quelques années plus tôt. La soubrette était devenue la nouvelle compagne du chasseur aux yeux bleus. À leur rupture après deux ans de relation, c'était au

tour de Sabine de convaincre l'octogénaire d'engager un homme de confiance: son nouvel amant, très intéressé à s'approprier le job de rêve de Luc Girod, logé à l'année dans la «villa du jardinier»...

L'ex-amante avait alors laissé entendre à la princesse que son valet préféré était sous enquête pour des viols commis plusieurs années auparavant sur deux femmes des environs, dont une ancienne employée. Sauf qu'aucune plainte n'avait été déposée. L'une des victimes présumées le fera dans la foulée. «Elle a admis l'avoir fait parce que le compa-

gnon de mon ex faisait pression pour avoir mon poste», rapporte Luc Girod. Si bien que la procédure est sur le point d'être classée.

Hier, Sabine a échappé in extremis à une comparution pour diffamation, étant parvenue à convaincre son ex de retirer sa plainte, à condition qu'elle en fasse autant. Car, suite à son licenciement, le mécanicien avait adressé un courrier à la princesse dans lequel il dénigrait à son tour la femme de ménage. La juge rendra ultérieurement son verdict portant sur les délits en lien avec la chasse et la nature, dénoncés par la redoutable amante.

● **BENJAMIN PILLARD**

benjamin.pillard@lematin.ch

\* Prénom d'emprunt

« C'était de la pure machination »

Luc Girod, ex-employé de la princesse Alix Napoléon Bonaparte, à Prangins (VD)



Luc Girod à son arrivée au Tribunal de Nyon (VD), aux côtés de Me Pierre Blanc, de l'étude Véronique Fontana.